



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-006 du 18 février 2026

OBJET : Approbation du budget 2026

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 4</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 2</p> <p>Date de la convocation : 12 février 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le dix-huit février, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme GAUTHIER, M. TWISHIME, Mme BEAUDEQUIN, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU-PHILIPPI, Mme PERRON</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> M. CRUZILLAC par M. LEVALLET, M. EMMENECKER par M. BERAUD, M. GOURTAY par Mme BRAQUET, M. FERRIE par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u> Mme PERRON, Mme BLANC</p>
--	---

Mme ALMEIDA est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n° 2026-006 du 18 février 2026

OBJET : Approbation du budget 2026

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2025 et qui a fait l'objet d'une délibération spécifique, au vu du rapport sur les orientations budgétaires, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif de la ville pour l'exercice 2026, tel que présenté dans la délibération ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales été notamment son article L.2311-1,

VU l'instruction M57,

VU sa délibération n°2025-092 du 3 décembre 2025 actant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire basé sur le rapport d'orientations budgétaires,

VU sa délibération n°2026-6 du 18 février 2025 approuvant l'affectation anticipée des résultats 2025 sur le budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT que le budget 2026 a fait l'objet d'un débat préalable le 3 décembre 2025, et d'une présentation générale en commission finances le jeudi 13 novembre 2025 et en séance,

VU l'avis de la commission finances du 02 février 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2026 comme suit :

• **Tableau détaillé des recettes de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	BP 2026
013 - Atténuations de charges	140 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 605 882,00 €
731 - Fiscalité locale	8 065 755,17 €
73 - Impôts et taxes	1 066 378,20 €
74 - Dotations et participations	1 944 042,46 €
75 - Autres produits de gestion courante	390 653,00 €
76 - Produits financiers	330,00 €
77 - Produits spécifiques	- €
Total recettes réelles de fonctionnement	13 213 040,83 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 897,10 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 013 133,94 €
Total recettes de fonctionnement	15 243 071,87 €

• **Tableau détaillé des dépenses de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	BP 2026
011 - Charges à caractère général	4 584 043,80 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 824 880,00 €
014 - Atténuations de produits	- €
65 - Autres charges de gestion courante	914 334,00 €
66 - Charges financières	153 750,00 €
67 - Charges spécifiques	15 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	15 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	13 507 007,80 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 101 751,42 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	634 312,65 €
Total dépense de fonctionnement	15 243 071,87 €

• **Tableau détaillé des recettes d'investissement :**

Recettes d'investissement	BP 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 070 122,50 €
<i>Dont 1068</i>	470 118,50 €
13 - Subventions d'investissement	1 781 427,72 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	30 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €
45412 - Travaux effectués d'office	0,00 €
Total recettes réelles investissement	2 881 550,22 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 101 751,42 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	634 312,65 €
041 - Opérations patrimoniales	550 000,00 €
Total recettes investissement	5 167 614,29 €

• **Tableau détaillé des dépenses d'investissement :**

Dépenses d'investissement	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	76 985,61 €
21 - Immobilisations corporelles	708 522,71 €
23 - Immobilisations en cours	2 625 061,25 €
45411 - Travaux effectués d'office	- €
13 - Subventions d'investissement	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	371 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	37 095,28 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	7 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	- €
Total dépenses réelles investissement	3 825 664,85 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 897,10 €
041 - Opérations patrimoniales	550 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	775 052,34 €
Total dépenses Investissement	5 167 614,29 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 25 voix pour, 6 abstentions (M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, DAVRIU-PHILIPPI)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,


Christian BERAUD